

Conseil communal de Jalhay du 28 janvier 2019

L'ordre du jour de ce conseil comptait 11 points (10 initialement et un point a été ajouté par le groupe Choisir Ensemble).

Le Conseil communal a tout d'abord pris :

- connaissance de la procédure de l'opération de développement rural (ODR) et du fonctionnement de la Commission locale de développement rural (CLDR). 54 habitants de notre commune ont posé leur candidature pour intégrer la CLDR.
- acte d'une demande de déplacement du sentier vicinal n° 116 (chemin des Monts à Jalhay) qui passe actuellement à travers une habitation.

Le Conseil a ensuite donné un avis concernant :

- le Schéma de Développement du Territoire (SDT) adopté par le Gouvernement wallon le 12 juillet 2018. Il s'agit d'un document très copieux et diversifié où certains sujets ne sont pas clairs, notamment les enjeux sur la mobilité, les liaisons autoroutières, la promotion des circuits courts par rapport à la mondialisation, l'approvisionnement des énergies,... La commune n'a eu en outre que 60 jours à partir du 5 décembre pour faire des remarques.
- l'Avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon du 05 juillet 2018 adoptant les liaisons écologiques visées dans un article du Code du développement territorial. Il s'agit d'un corridor écologique pour protéger la biodiversité, mais le modus operandi n'est pas connu.

A l'unanimité, le conseil a approuvé :

- l'achat et le projet d'actes d'une parcelle de 1954 m² de bois au lieu-dit « Fange Lébiolle » à Sart.
- l'acquisition d'une machine de désherbage et balayage pour l'entretien des cimetières.

Malgré l'abstention du groupe Oser, le Conseil a approuvé la vente de gré à gré avec publicité de 3 des 9 terrains communaux situés à Cokaifagne » ; les acheteurs précédents n'ayant pas obtenu leur prêt. Le groupe Oser aurait souhaité des baux emphytéotiques à la place des ventes pour garantir l'usage rural de ces parcelles.

En dépit du refus du groupe Oser, le Conseil a donné les délégations prévues au code de la démocratie locale (C.D.L.D). au Collège communal pour les marchés publics de fournitures, services, travaux et concessions de travaux et services.

Le Conseil communal a pris acte de la déclaration d'apparement d'une Conseillère communale (Justine Defeche - MR) et a désigné les membres effectifs et suppléants de la première composante de la Commission communale de l'accueil temps libre.

En fin de séance, le groupe Choisir Ensemble a sollicité la Commune pour qu'elle réponde à l'appel à projets «Smart Region Territoire intelligent», initié par le Gouvernement wallon et qui a pour objectif de trouver de nouveaux moyens visant à améliorer le service aux citoyens (via des applications pour smartphone annonçant les horaires des transports en commun, les jours de collecte des déchets, les actualités locales, sportives et culturelles, les possibilités de

covoiturage... ou encore permettant de communiquer par message push aux citoyens à propos d'alertes (travaux, forte chaleur, ...).

Le bourgmestre, n'ayant pas encore reçu les informations officielles et analysé cet appel à projets, n'a pas pu dès lors prendre position.

Dans les divers :

- La Commune n'a aucune responsabilité sur la lenteur de l'internet dans certains quartiers contrairement aux dires d'une pétition. Seul Proximus est maître de l'agenda pour améliorer la situation.
- Le groupe Choisir Ensemble demande des poubelles canines supplémentaires (il n'y en a que 4 ou 5 actuellement) pour éviter que certaines ruelles soient encombrées d'excréments...

Cordialement,

Luc Becker